



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bulletin n°93

Information « coronavirus »

Point sanitaire hebdomadaire du lundi 26 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020

Situation sanitaire :

SAINT-MARTIN				
Total des cas confirmés	Total des cas actifs	Hospitalisés	Guéris	Décédés
604	70	4 au Centre Louis Constant Fleming	522	12 + 2 résidents Sint-Maarten

SAINT-BARTHELEMY				
Total des cas confirmés	Total des cas actifs	Hospitalisés	Guéris	Décédés
90	13	0	77	0

Détail des cas

Saint Martin : Le nombre de nouveaux cas est de **38** à Saint-Martin. Celui-ci a augmenté par rapport à la semaine dernière (28 en S43). En prenant en compte les données consolidées des semaines précédentes, cela porte à **604 le nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par test PCR.

Saint-Barthélemy : le nombre de nouveaux cas parmi les personnes résidentes est de **7**. Cela porte à **90 le nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par tests PCR.

Hospitalisés et décédés

3 résidents de Saint-Martin sont morts en semaine 44, portant à 11 le nombre total de personnes décédées sur le territoire (+ un résident Sint-Maarten, soit un total de 12).

Le CH Louis-Constant Fleming est très mobilisé pour la gestion de la crise. **Au 3 novembre, 4 patients confirmés Covid sont hospitalisés dans le service de médecine de l'établissement.**

Nombre de tests

À Saint-Martin : **301 tests supplémentaires** ont été réalisés en laboratoire et à l'hôpital, **avec un nombre total de 6373 tests enregistrés.**

Le drive est opérationnel à l'hôpital Louis Constant Fleming de Saint-Martin, (de 8 h à 11 h) avec une capacité de 50 prélèvements/jour. **Un nouveau drive se met en place pour proposer des tests antigéniques à destination des personnes en partance pour la Guadeloupe.**

À Saint-Barthélemy : **282 tests supplémentaires** ont été réalisés au laboratoire, **avec un nombre total de 3808 tests enregistrés.**

Circulation du virus

Le niveau de circulation virale **augmente** sur Saint-Martin. Cette situation est préoccupante à l'aube de la saison touristique. Il faut renforcer la détection précoce des cas positifs, faire le contact tracing, faire respecter l'isolement quand cela est nécessaire pour éviter l'installation de chaînes de transmission et le développement de foyers de contamination. La transmission du virus se fait très souvent dans la sphère privée (événements familiaux) ou la sphère professionnelle (sur votre lieu de travail).

Les personnes fragiles, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux.

Suivi des indicateurs

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place pour la surveillance du déconfinement :

-Le taux d'incidence qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants. Un taux d'incidence élevé traduit le développement de clusters ou une circulation virale active.

-Le taux de positivité qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / le nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

À Saint-Martin,

- le taux d'incidence hebdomadaire reste supérieur au seuil d'alerte et apparait en augmentation avec un taux de **106,31/100 000 habitants** (vs 81,13 en S43). Il est à noter que ce sont les 45-64 ans qui enregistrent le taux d'incidence le plus élevé : 213,20/100 000 habitants.
- Le taux de positivité sur la semaine écoulée se stabilise par rapport à la semaine précédente : **12,62 % en S44** (vs 12,78 % en S43). Ainsi ces deux indicateurs appellent à une forte vigilance de chacun pour continuer à contenir les contaminations, sachant que le taux d'incidence de toutes les tranches d'âge a nettement augmenté (excepté chez les 30-40 ans).

À Saint-Barthélemy,

- le taux d'incidence est en augmentation, supérieur au seuil d'alerte, avec un taux de **112,33 cas pour 100 000 habitants** (vs 61,27 en semaine 43).
- Le taux de positivité sur la semaine écoulée est de **3,90 %** (versus 2,73 % semaine 43) ; on note donc une certaine stabilisation

Conseils à la population

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de ne pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone.

Les tests antigéniques viennent compléter le dispositif de dépistage du COVID basé, jusqu'ici, sur les tests RT-PCR qui restent les plus sensibles. Les tests PCR restent donc la priorité en particulier pour les personnes symptomatiques ou les cas contacts à risques. Ils restent aussi la référence pour les voyageurs. Ce n'est que si les tests RT-PCR ne sont pas disponibles dans le délai imparti que les tests antigéniques viennent compléter le dispositif pour les voyageurs. Ils sont proposés depuis ce jour aux voyageurs qui quittent Saint-Martin pour séjourner (plus de 48H) en Guadeloupe. Ces tests seront également proposés aux personnels qui exercent dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de notre archipel pour des grandes campagnes de dépistage collectif ; en particulier à leur retour de congés.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74, évolue avec une nouvelle cellule, afin de répondre au mieux à la stratégie de l'Etat reposant sur trois piliers Tester Alerter Protéger (TAP).

En lien avec les partenaires de l'assurance maladie (CGSS) et Santé Publique France, elle réalise un travail d'enquête très important pour identifier les cas contacts et pour des demandes d'information sur les modalités des dépistages (difficultés pour les rendez-vous avec les laboratoires, coordonnées des centres de dépistages, planning des dépistages itinérants dans les communes, dépistage pour les vols métropole ou Antilles, mesures de prévention à mettre en place dans les entreprises et les procédures pour faire tester les salariés, les conduites à tenir pour les personnes contacts, demandes de dépistages dans les établissements publics ou privés...). La plateforme continue à traiter un nombre important d'appels et à suivre le respect des mesures d'isolement.

L'épidémie de COVID -19 ne doit pas nous faire oublier la dengue qui est toujours présente : détruisons nos gîtes larvaires !

Numéro d'information : 0 800 130 000

24h/24 - 7j/7

www.gouvernement.fr/info-coronavirus